

Premières Informations



MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE L'EMPLOI

SERVICE DES ÉTUDES ET DE LA STATISTIQUE

Division Conditions de travail et Relations professionnelles

Numéro 17 - AOÛT 1986

Les délégués syndicaux

Cette statistique, réalisée sur la base d'informations fournis par les inspecteurs du travail, a été établie pour la première fois au début de 1986, et porte sur les délégués existants au 31 décembre 1985.

Elle remplace la statistique des sections syndicales abandonnée depuis 1982 parce que sa fiabilité était apparue insuffisante.

La nouvelle statistique porte sur les **délégués syndicaux d'établissement de 50 salariés et plus**, établissements relevant de l'Inspection du travail des Ministères des Affaires Sociales et de l'Emploi, des Transports et de l'Agriculture.

Par délégués syndicaux d'établissement, on entend :

- les délégués légaux (y compris les délégués supplémentaires);
- les délégués conventionnels;
sont exclus : les délégués centraux d'entreprise, sauf bien sûr s'ils sont aussi délégués d'établissement;
- les représentants syndicaux au comité d'entreprise;
- les délégués du personnel désignés comme délégués syndicaux.



SERVICE DES ÉTUDES ET DE LA STATISTIQUE
1, place de Fontenoy - 75700 PARIS — (J) 45.67.55.44, poste 6099

I — Implantation dans les établissements, nombre de délégués et appartenance syndicale.

Au 31 décembre 1985 sur 34.513 établissements de 50 salariés et plus, 19.815 soit 57,4 % possédaient au moins un délégué syndical.

Ces établissements regroupaient 5.130.000 salariés soit 75,0% des effectifs de l'ensemble des établissements de 50 salariés et plus.

Ce pourcentage varie suivant la taille des établissements, suivant l'activité économique et suivant l'implantation géographique.

Toujours au 31 décembre 1985, 44.764 délégués syndicaux étaient présents, dans les 19.815 établissements cités ci-dessus. Leur ventilation suivant l'appartenance syndicale est la suivante :

	Nombre de délégués	Pourcentage
CGT	13 739	30,7
CFDT	11 099	24,8
CGT-FO	7 994	17,9
CFE-CGC	6 114	13,6
CFTC	3 059	6,8
Autres syndicats	2 759	6,2
TOTAL	44 764	100,0

II — Résultats au niveau des entreprises.

Les 34.513 établissements de 50 salariés et plus appartiennent à 25.072 entreprises, qui comptent donc chacune au moins 50 salariés et au moins un établissement de 50 salariés ou plus.

Sur ces 25.072 entreprises, 13.904 comptent au moins un délégué syndical, soit 55,5%. Ce pourcentage augmente évidemment avec la taille des entreprises.

Taille	Nombre d'entreprises	Nombre d'entreprises ayant au moins un délégué syndical	Pourcentage
De 50 à 99 salariés	12 619	4 854	38,4
De 100 à 199 salariés	6 566	3 955	60,2
De 200 à 499 salariés	3 849	3 146	81,7
De 500 à 999 salariés	1 209	1 136	94,0
1 000 salariés et plus	829	813	98,1
Ensemble	25 072	13 904	55,5

Si on admet que l'existence d'au moins un délégué syndical traduit l'existence d'une section syndicale, l'enquête dénombre à la fin 1985, 28.744 sections syndicales d'entreprises réparties dans 13.904 entreprises.

Ceci est un chiffre plancher. En effet, rappelons que n'ont pas été prises en compte les entreprises de plus de 50 salariés qui ne seraient composées que d'établissements de moins de 50 salariés, ni, bien sûr, les entreprises de moins de 50 salariés qui auraient des délégués syndicaux.